



LIVRET DE STAGE

(Article R.514-3 du code des assurances)

Formation IAS NIVEAU I certifiante ORIAS

TITULAIRE :

Nom : CATHALA

Prénom(s) : Rémi

Né(e) le : 07/03/1999

A : Castres

Adresse : 48 avenue des frères Arnaud - Maison E 31250 REVEL

ENTREPRISES OU PERSONNES AUPRES DESQUELLES UN STAGE A ETE EFFECTUE :

Dénomination : Courtage Academy marque de la Société Cyberprêt.com

Qualité : Organisme de formation

Numéro d'agrément : 84691687069

Adresse : 33, rue de la république 69002 Lyon

Date de début de stage : 10 juin 2025



EXTRAITS DU CODE DES ASSURANCES

Article R 514-3 du code des assurances

Article R 512-9

Les intermédiaires mentionnés aux 1^o et 2^o du I de l'article R. 511-2, les établissements de crédit mentionnés au même article, ainsi que les salariés mentionnés au a et aux c à f du 5^o du même article qui exercent des fonctions de responsables de bureau de production ou qui ont la charge d'animer un réseau de production doivent justifier :

1. Soit d'un stage professionnel d'une durée raisonnable et suffisante sans pouvoir être inférieure à 150 heures. Le stage, dont les principes sont fixés à l'article R. 512-11, doit être effectué :

a) Après d'une entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit ou d'un intermédiaire visés aux 1^o (courtier d'assurance ou de réassurance) et 2^o (agent général d'assurance) du I de l'article R. 511-2 ; b) Après d'un centre de formation choisi par l'intéressé lui-même lorsqu'il souhaite accéder à l'activité de courtier en assurance ou en réassurance, ou choisi par l'employeur ou le mandant pour les autres intermédiaires ;[...]

Article R 512-11

I. Le stage professionnel mentionné aux articles R. 512-9 et R. 512-10 a pour objet de permettre aux stagiaires d'acquérir, préalablement à l'exercice de l'activité d'intermédiation, des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative définies dans un programme minimal de formation élaboré par les organisations représentatives de la profession et approuvé par arrêté du ministre de l'économie.

II. Les compétences acquises font l'objet d'un contrôle à l'issue du stage. Les résultats de ce contrôle doivent être annexés au livret de stage prévu à l'article R. 514-4.

Article R 514-3

I. Il est justifié de la capacité professionnelle prévue par l'article L. 512-5 par la présentation, selon les cas, de l'un des documents suivants :

a) Livret de stage défini à l'article R. 514-4 ;[...]

Article R 514-4

Le livret de stage, signé par les personnes auprès desquelles le stage a été effectué, comprend en annexe les résultats du contrôle des compétences mentionné au II de l'article R. 512-11. Il est remis dans les plus brefs délais à son titulaire.



Attestation de contrôle des compétences acquises (Article R.514-3 du code des assurances)

Formation IAS NIVEAU I - 150 heures

Le Soussigné :

Nom : Monsieur PHILIPPE AMIEL

Fonction : Gérant

Dénomination de l'entreprise : CYBERPRET

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 433 194 230 00036

Qualité : Organisme de formation n°84691687069

Atteste que : Rémi CATHALA

A subi à l'issue de ce stage de 150 heures minimum, un contrôle des compétences acquises. Ce contrôle a été effectué conformément au programme minimum de formation de niveau I homologué par arrêté du ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi du 11 juillet 2008.

Résultat du contrôle des compétences :

Compétences Acquises avec un taux de réussite de 99%.

Fait à LYON, le 4 août 2025
Signature et cachet de l'entreprise



Responsable du centre de formation, Philippe AMIEL



Attestation d'assiduité de formation

Je soussigné Amiel Philippe agissant en qualité de Responsable de Formation de Cyberprêt enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84691687069 auprès de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Auvergne Rhône Alpes, atteste que :

Rémi CATHALA

a bien suivi l'action de formation :

Formation IAS niveau 1 - 150 heures

qui s'est déroulée du 10 juin 2025, 12:18 au 4 août 2025, 12:45 pour une durée à distance réalisée de 150 heures 11 minutes et 1 secondes sur une durée initialement estimée de 150 heures

Résultats de l'évaluation des acquis jalonnant ou terminant la formation (examen, test, contrôle continu, etc.) :

Résultat du contrôle des compétences faite sous forme de QCM :
Compétences Acquisées avec un taux de réussite de 99%.

L'organisme de formation
Fait par Philippe Amiel - Responsable du centre de formation

Fait à Lyon, le 4 août 2025

Signature et cachet de l'entreprise



Nom et prénom de la personne en formation : Rémi CATHALA

Date : 04/08/2025

Organisme de formation : CYBERPRET via Courtage Academy n°84691687069

Intitulé de la formation : Formation IAS niveau 1 - 150 heures

Séances				Responsable de formation		
Thèmes	Date	Durée de chacune des séances en heures	Nature de l'enseignement	Formateur	Mode d'évaluation	Signature
Unité 1 – Les savoirs généraux						
Partie 1 : La présentation du secteur de l'assurance	10/06/2025 - 11/06/2025	8 heures	E-Learning	Christophe Probst	Questionnaire à choix multiples	
Partie 2 : Les entreprises d'assurances						
Partie 3 : L'opération d'assurance	12/06/2025 - 13/06/2025	8 heures				
Partie 4 : Les différentes catégories d'assurance	16/06/2025 - 18/06/2025	8 heures				
Partie 5 : L'intermédiation en assurance	19/06/2025 - 21/06/2025	8 heures				
Partie 6 : La relation avec le client	22/06/2025 - 24/06/2025	8 heures				
Partie 7 : La lutte contre le blanchiment	27/06/2025 - 29/06/2025	8 heures				
Temps total		48 heures				

Unité 2 – Les assurances de personnes : incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé

Partie 1 : L'assurance contre les risques corporels : incapacité, invalidité, décès	30/06/2025 - 01/07/2025	8 heures	E-Learning	Christophe Probst	Questionnaire à choix multiples	
Partie 2 : La dépendance	02/07/2025	8 heures				
Partie 3 : L'assurance complémentaire santé	03/07/2025 - 04/07/2025	8 heures				
Temps total		24 heures				

Unité 3 – Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

Partie 1 : La prise en compte des besoins	06/07/2025 - 08/07/2025	8 heures	E-Learning	Christophe Probst	Questionnaire à choix multiples	
Partie 2 : Les principales catégories de contrats	09/07/2025 - 10/07/2025	8 heures				
Partie 3 : Les spécifiques						
Temps total		16 heures				

Unité 4 – Les assurances de personnes : contrats collectifs

Partie 1 : L'assurance de groupe	12/07/2025 - 14/07/2025	8 heures	E-Learning	Christophe Probst	Questionnaire à choix multiples	
Partie 2 : Les contrats collectifs au profit des salariés	15/07/2025 - 17/07/2025	8 heures				
Temps total		16 heures				

Unité 5 – Les assurances de biens et de responsabilité

Partie 1 : L'appréciation et la sélection du risque	19/07/2025 - 21/07/2025	8 heures	E-Learning	Christophe Probst	Questionnaire à choix multiples	
Partie 2 : Les différents types de contrats d'assurance	22/07/2025 - 26/07/2025	16 heures				
Partie 3 : Les assurances des risques d'entreprises	27/07/2025 - 29/07/2025	8 heures				
Partie 4 : La présentation des garanties et de la tarification	30/07/2025 - 31/07/2025	8 heures				
Partie 5 : La vie du contrat	03/08/2025 - 04/08/2025	6 heures				
Temps total		46 heures				

Total du nombre d'heures de formation : Total de 150 heures

Formation réalisée conformément à l'arrêté du 11 Juillet 2008

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000019236708/2008-07-19/>

EURL CYBERPRET
33 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
69002 LYON
433 194 230 RCS LYON



Programme de la formation IAS niveau I - 150 heures

Unité 1 – Les savoirs généraux

Partie 1 : La présentation du secteur de l'assurance

Chapitre 1 : Histoire de l'assurance

Chapitre 2 : Organisation et acteurs du secteur de l'assurance

Chapitre 3 : Chiffres et données macro-économiques de l'assurance

Chapitre 4 : Le marché européen de l'assurance

Chapitre 5 : Les rôles de l'assurance et réassurance

Partie 2 : Les entreprises d'assurances

Chapitre 1 : Les différents modèles d'entreprise d'assurance

Chapitre 2 : Les principes de l'agrément, du retrait d'agrément, du transfert de portefeuille et de la liquidation

Partie 3 : L'opération d'assurance

Chapitre 1 : L'opération d'assurance, qu'est-ce que c'est ?

Chapitre 2 : Les bases techniques de l'opération d'assurance

Chapitre 3 : Les mécanismes juridiques de l'opération d'assurance

Chapitre 4 : Les mécanismes de détermination de la prime et de la cotisation

Chapitre 5 : Les marchés publics

Partie 4 : Les différentes catégories d'assurance

Chapitre 1 : Les assurances de personnes et de biens/responsabilité

Chapitre 2 : Les assurances individuelles et collectives

Chapitre 3 : Les assurances obligatoires et facultatives

Chapitre 4 : Les assurances à caractère indemnitaire et forfaitaire

Chapitre 5 : Les assurances gérées en répartition et capitalisation

Partie 5 : L'intermédiation en assurance

Chapitre 1 : La réglementation de l'intermédiation en assurance

Chapitre 2 : Les différentes catégories d'intervenants dans l'intermédiation

Chapitre 3 : L'accès à la profession d'intermédiaire et ses conditions d'exercice

Chapitre 4 : Le principe de libre prestation de services et libre établissement

Chapitre 5 : Le contrôle et les sanctions d'intermédiaire

Chapitre 6 : Les modes de distribution réglementés

Partie 6 : La relation avec le client

Chapitre 1 : L'information à fournir au client

Chapitre 2 : Le devoir de conseil, la formalisation et le suivi client

Chapitre 3 : La survenance et la gestion du risque garanti

Chapitre 4 : La protection du consommateur

Chapitre 5 : Les modes de règlement des litiges

Chapitre 6 : La déontologie

Partie 7 : La lutte contre le blanchiment

Chapitre 1 : La lutte contre le blanchiment

Chapitre 2 : La vérification d'identité

Chapitre 3 : La déclaration de soupçon

Chapitre 4 : Les procédures internes

Chapitre 5 : La protection des données personnelles (CNIL) et le secret bancaire

Unité 2 – Les assurances de personnes : incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé

Partie 1 : L'assurance contre les risques corporels : incapacité, invalidité, décès

Chapitre 1 : Les règles de la sécurité sociale

Chapitre 2 : Les conditions de souscription et de tarification

Chapitre 3 : Les garanties et les exclusions

Chapitre 4 : Les prestations et leur règlement

Partie 2 : La dépendance

Chapitre 1 : Le risque de dépendance : notion et caractéristiques

Chapitre 2 : Les conditions de souscription et de tarification

Chapitre 3 : Les garanties et leurs limites

Chapitre 4 : Les prestations et leur règlement

Chapitre 5 : Les services à la personne et les prestations d'assistance

Partie 3 : L'assurance complémentaire santé

Chapitre 1 : L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire

Chapitre 2 : Les contrats responsables

Chapitre 3 : Les conditions de souscription et de tarification

Chapitre 4 : Les garanties et les exclusions

Chapitre 5 : Les prestations

Chapitre 6 : Les modes de règlement

Chapitre 7 : Le projet de loi 2023 de la Sécurité sociale

Unité 3 – Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

Partie 1 : La prise en compte des besoins

Chapitre 1 : Les composantes de patrimoine

Chapitre 2 : Les régimes matrimoniaux et successoraux

Chapitre 3 : Les régimes obligatoires de retraite, la retraite complémentaire et surcomplémentaire

Partie 2 : Les principales catégories de contrats

Chapitre 1 : Les assurances en cas de vie, les assurances en cas de décès et les assurances

mixtes

Chapitre 2 : Les contrats en euros et contrats en unités de compte

Partie 3 : Les spécifiques

Chapitre 1 : La souscription du contrat

Chapitre 2 : Le paiement des cotisations

Chapitre 3 : Le règlement des prestations

Chapitre 4 : La fiscalité

Unité 4 – Les assurances de personnes : contrats collectifs

Partie 1 : L'assurance de groupe

Chapitre 1 : Définition

Chapitre 2 : Le caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion

Chapitre 3 L'information due à l'adhérent

Chapitre 4 : La tarification et le paiement des cotisations

Chapitre 5 : Le paiement des prestations

Chapitre 6 : Les spécificités de l'assurance emprunteur

Partie 2 : Les contrats collectifs au profit des salariés

Chapitre 1 : Les conditions de mise en place du contrat

Chapitre 2 : Les contrats de prestations complémentaires de retraite

Chapitre 3 : Les contrats de prévoyance complémentaire

Chapitre 4 : Le régime fiscal et social des cotisations et prestations

Unité 5 – Les assurances de biens et de responsabilité

Partie 1 : L'appréciation et la sélection du risque

Chapitre 1 : L'identification des besoins

Chapitre 2 : L'appréciation des risques encourus

Chapitre 3 : Les critères d'appréciation des risques

Chapitre 4 : La prévention et la protection

Partie 2 : Les différents types de contrats d'assurance

Chapitre 1 : L'assurance automobile

Chapitre 2 : Les multirisques « standards »

Chapitre 3 : Les assurances de responsabilité civile

Chapitre 4 : La protection juridique

Chapitre 5 : L'assistance

Partie 3 : Les assurances des risques d'entreprises

Chapitre 1 : La responsabilité civile des mandataires sociaux

Chapitre 2 : Les risques industriels

Chapitre 3 : La responsabilité civile professionnelle

Chapitre 4 : Les pertes d'exploitation

Partie 4 : La présentation des garanties et de la tarification

Chapitre 1 : L'assurance automobile

Chapitre 2 : L'assurance multirisque habitation

Partie 5 : La vie du contrat

Chapitre 1 : Le paiement des cotisations

Chapitre 2 : Le règlement des sinistres

Chapitre 3 : Les modifications en cours de contrat

Chapitre 4 : La fin du contrat